




Informations de base	
2009/2083(BUD) BUD - Procédure budgétaire Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour l'Italie à la suite du séisme des Abruzzes en 2009 Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique Italie	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)	20/09/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Transports, télécommunications et énergie		2964	2009-10-09
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/08/2009	Publication du document de base non-législatif	COM(2009)0445 	Résumé
14/09/2009	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
05/10/2009	Vote en commission		Résumé
07/10/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0021/2009	

08/10/2009	Décision du Parlement	T7-0026/2009	Résumé
08/10/2009	Résultat du vote au parlement		
09/10/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/10/2009	Fin de la procédure au Parlement		
19/11/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2083(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/00810

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE428.033	07/09/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0021/2009	07/10/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0026/2009	08/10/2009	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2009)0445 	28/08/2009	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2009/0844 JO L 304 19.11.2009, p. 0005	Résumé

Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour l'Italie à la suite du séisme des Abruzzes en 2009

2009/2083(BUD) - 28/08/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour aider l'Italie touchée par un séisme en 2009.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (voir [ACI/2004/2099](#)) permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure [CNS/2002/0228](#)).

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par l'Italie touchée par un séisme en avril 2009 dans la région des Abruzzes, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- **Dommages directs** : 10.212.036.560 EUR ;
- **Aide demandée** (Italie) : **493.771.159 EUR**.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de **493.771.159 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite la 1^{ère} des 2 branches de l'autorité budgétaire qui parvient à un accord sur le projet de proposition de mobilisation au niveau politique approprié, à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions.

En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présentera un avant-projet de budget rectificatif (APBR) afin d'inscrire dans le budget 2009 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2009/2087](#)).

Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour l'Italie à la suite du séisme des Abruzzes en 2009

2009/2083(BUD) - 21/10/2009 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour aider l'Italie touchée par un violent séisme en avril 2009.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/844/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par l'Italie concernant les conséquences du violent séisme survenu dans les Abruzzes en avril 2009, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **493.771.159 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2009.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2009, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2009/2087](#)).

Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour l'Italie à la suite du séisme des Abruzzes en 2009

2009/2083(BUD) - 08/10/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 620 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Ce Fonds sera mobilisé à hauteur de **493.771.159 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2009 pour venir en aide à l'Italie touchée en avril 2009 par un puissant séisme.

À noter que parallèlement le Parlement adoptera un projet de budget rectificatif (n° 9/2009) destiné à inscrire concrètement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2009/2087](#)).